

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon le 4 Avril 2018 - Les Opticiens Mobiles®, lancement du LAB LOMEA® pour l'amélioration et la sécurisation des services optiques sur le lieu de vie des personnes fragiles.

S'appuyant sur son réseau fort d'une centaine d'Opticiens Mobiles engagés (indépendants ou salariés), l'entreprise « **Les Opticiens Mobiles** » est le réseau national leader dans les services d'opticiens de santé spécialisés pour intervenir sur les lieux de vie et de travail des personnes actives comme des personnes fragiles (grand-âge, en perte d'autonomie, en situation de handicap) : à Domicile, En Ehpad, en Soins de suite et de réadaptation, en Résidences Services, en Etablissements médico-sociaux et de santé, en Entreprises.

Agissant dans le cadre de la loi Hamon sur la consommation du 17 Mars 2014 et du décret du 12 Octobre 2016 en optique, l'entreprise cultive son engagement, sa vocation et sa différence sur le marché français en étant un « **pure player** » dans les services optiques en dehors du magasin.

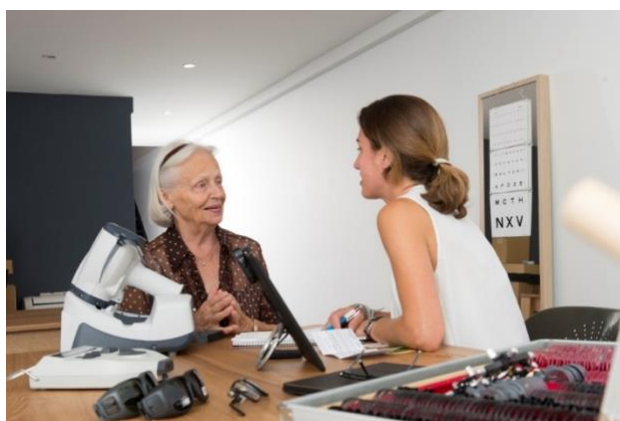
Seule entreprise d'optique, à ce jour, à avoir obtenu la norme **NF Services aux personnes à domicile délivrée par l'Afnor**, cela lui permet d'asseoir sa crédibilité en s'inscrivant dans un référentiel métier qui permet de sécuriser, structurer et professionnaliser la prestation vis-à-vis des clients, des aidants, des tiers payeurs et des prescripteurs. C'est également l'assurance de rentrer dans le cadre réglementaire qu'imposent la norme, NF Services aux personnes à domicile, dans la prise en charge des personnes sur les lieux de vie. (Cahier des charges, agrément/autorisation, code de la consommation et code du travail)

Son programme « **Bien Voir Pour Mieux Vivre®** », lancé en Mars 2017 lors des Assises Nationales des EHPAD, a déjà été déployé dans plus d'un millier d'établissements et structures.

Il a été spécialement développé en collaboration avec des spécialistes (médecin ophtalmologiste, direction médicale et de soins, médecins coordonnateurs, infirmières coordinatrices, responsable légaux, aidants, spécialistes Alzheimer et des troubles cognitifs) afin d'offrir une coordination efficiente mais aussi pour sécuriser la prise en charge de la santé visuelle des seniors fragiles et dépendants dans les établissements médico-sociaux et à domicile.

En mai 2017, « **Les Opticiens Mobiles** » lançait un partenariat avec **La Mutuelle Intégrance** pour tous ses adhérents. L'objectif étant d'apporter aux personnes fragiles ou en situation de handicap un service en santé visuelle tout en maîtrisant le reste à charge en réalisant des interventions de sensibilisation, de prévention et de formation en EPHAD ainsi qu'en apportant une expertise à destination des travailleurs handicapés en ESAT.

L'activité **Basse Vision Mobile** lancée en Juin 2017 apporte une entière satisfaction au client. Cette spécialité nécessite un savoir-faire, du temps et du calme afin de pouvoir apporter un conseil et un accompagnement adéquat dans la prise en charge des besoins et des attentes d'une personne malvoyante. Directement sur le lieu de vie, l'offre de produits et services proposée par « **Les Opticiens Mobiles** » prend tout son sens.



Afin de renforcer sa position de leader spécialiste et forte de ses actions et collaborations avec les acteurs de la Silver économie (Lauréat Meilleure Prestation de Services – 2016), de la filière gérontologique et du handicap l'entreprise lance **Le Lab LOMEA®** composé de spécialistes indépendants (*Médecin ophtalmologiste, direction médicale et de soins, médecin coordonnateur, infirmière coordinatrice, responsable légal, aidant, spécialiste Alzheimer et des troubles cognitifs et handicap*) au sein d'un comité éthique, recherche et innovation qui s'inscrit dans une démarche approfondie d'amélioration continue et d'innovation de services, produits, prévention et formation.

Cette démarche qui se veut pragmatique et efficiente, touche les protocoles d'intervention, les formations ainsi que la compréhension des besoins actuels et futurs des personnes fragiles, dépendantes, en situation de handicap, des aidants, des responsables légaux et du personnel soignant des établissements et structures. Exemple de sujet de recherche en cours au sein du comité : Quel est l'impact de la vision sur les chutes ? Comment sécuriser et coordonner la prise en charge de la santé visuelle sur les lieux de vie ? Quelles solutions pour déployer la télémédecine avec l'ophtalmologiste et l'orthoptiste pour couvrir les besoins des personnes sur le territoire ?

L'entreprise rappelle que le décret du 12 Octobre 2016 doit aussi évoluer afin de permettre à l'opticien d'effectuer l'examen de vue en dehors du magasin. Les technologies actuelles le permettent, l'hygiène et la confidentialité sont assurés dans les établissements médico-sociaux et de santé. Enfin à domicile, la confidentialité est évidente et l'hygiène est garantie par des protocoles de nettoyage des surfaces et des instruments comme c'est le cas en magasin.

L'opticien de santé a pleinement son rôle à jouer en dehors du magasin et ce n'est pas les chiffres qui diront le contraire :

- **20 Millions de Séniors en 2030 soit 33% de plus qu'en 2018** (source : Insee 2018)
- **66% des Séniors aimeraient plus de service dans la santé** (Source : Le Parisien Février 2018)
- **+ de 35% des personnes de plus de 65 ans ont une vision mal ou non corrigée** (Source : Asnav)
- **500 000 personnes en situation de handicap sont dans des structures spécialisées** (source : CNSA)
- **2 Millions de personnes fragiles ont besoin d'avoir un accès à l'ophtalmologiste à domicile et en établissements médico-sociaux et de santé** : l'accès à l'ophtalmologiste est déjà très long pour une personne autonome. Etant peu mobiles, c'est le vrai parcours du combattant pour les personnes fragiles, en perte d'autonomie, en situation de handicap ainsi que pour leurs aidants et le personnel de soins et d'accompagnement des établissements médico-sociaux et de santé.

En savoir plus sur www.lesopticiensmobiles.com

Les Opticiens Mobiles® est une marque déposée à l'INPI.

Crédits photos ci-jointes ainsi que les logos sont la propriété de Les Opticiens Mobiles® et de la société AFNOR® et sont libres de droits dans le cadre de cet article.

www.lesopticiensmobiles.com



PRIX D'UN APPEL NON SURTAXÉ